

**6<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration,  
mardi le 27 juin 2023, 19 h**

Centre communautaire Claude-Allard  
3200, avenue D'Amours (salle RC-19)

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :**

M. Nicolas Gagnon	Président
M. Jean-François Ross	Vice-président
M <sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron	Trésorière
M. Carol Létourneau	Secrétaire
M <sup>me</sup> Marie-Pier Girouard	Administratrice
M. Kévin Breault	Administrateur
M. Serge Thériault	Administrateur
M. Luc Pesant	Administrateur

**II Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :**

M <sup>me</sup> Anne Corriveau	Conseillère municipale, district électoral de Pointe-Sainte-Foy
M. David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

**ÉTAIENT ABSENT.E.S :**

M <sup>me</sup> Suzie Beaulieu	Administratrice
--------------------------------	-----------------

**Participation citoyenne :** Cinq citoyen.ne.s sont présent.e.s

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Nicolas Gagnon ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Nicolas Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Il demande aux membres s'il y a des sujets à modifier ou à ajouter. M. Serge Thériault souligne, en lien avec le point *Cooptation d'une administratrice*, qu'il y a déjà trois membres cooptés au Conseil. Il demande également l'ajout du sujet «Modifications au Registraire des entreprises» au point *Fonctionnement*. M. Jean-François Ross demande l'ajout du sujet «Projet de sécurité routière» au point *Suivi des dossiers*. M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron demande l'ajout du point «Résumé de la séance de participation publique sur le Plein air urbain à Québec» au point *Divers*.

### Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 23 mai 2023	19 h 03
4. Questions et commentaires du public (1 <sup>ère</sup> période)	19 h 07
5. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 20
6. Suivi des dossiers	19 h 40
• Demande de partenariat au Chantier mobilité Sainte-Foy	
• Résolution intersection Quatre-Bourgeois – de Bourgogne	
7. Questions et commentaires du public (2 <sup>e</sup> période)	20 h 00
8. Fonctionnement	20 h 10
• Cooptation d'une administratrice	
• Trésorerie	
• Correspondance	
9. Divers	20 h 45
10. Levée de l'assemblée	20 h 50

### **RÉSOLUTION CQP-23-CA-32**

Sur proposition de M. Serge Thériault, appuyée par M. Luc Pesant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts susmentionnés.

*Adoptée à l'unanimité*

### **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 23 MAI 2023**

M. Nicolas Gagnon demande au Conseil s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de mars. M. Serge Thériault demande, pour le point 3.2, au paragraphe référant à la résolution 23-CA-19, de corriger son nom pour celui de M. Carol Létourneau. Au point 6.1, il suggère l'ajout des segments «un projet de résolution à ce sujet» et «ébauchée sur ce même sujet». Au point 10, il propose la reformulation «L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée ...» sans résolution.

Au paragraphe 3 du point 6.1, un citoyen demande que nous spécifiions que le projet de résolution avait été préparé *conjointement avec Chantier Mobilité Sainte-Foy*.

Au paragraphe 5, il demande également la modification de «résolution du citoyen» par «résolution présentée par le citoyen».

### **RÉSOLUTION CQP-23-CA-33**

Sur proposition de M. Serge Thériault, appuyée par M. Luc Pesant il est résolu d'adopter le procès-verbal du 23 mai 2023 avec les modifications susmentionnées.

*Adoptée à l'unanimité*

### **4. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC (1ÈRE PERIODE)**

Une citoyenne s'interroge sur le suivi d'une lettre envoyée par l'Espace citoyen au RTC pour mentionner que l'abribus de l'arrêt d'autobus au coin Quatre-Bourgeois et Duchesneau en direction Est n'a pas été remis en place alors que plusieurs citoyen.ne.s utilisent régulièrement cet arrêt. M. Dave Gagnon Pelletier réfère la citoyenne au service à la clientèle du RTC. M. David Weiser prend en note la requête de la citoyenne. Une autre citoyenne suggère de participer à la prochaine assemblée publique du RTC le 12 juillet prochain à la Pointe-de-Sainte-Foy, où une période de questions des citoyens est prévue.

Une citoyenne déplore également que le service de transport en commun ne soit pas considéré comme un service essentiel en vue de la potentielle grève des chauffeurs d'autobus. M. Jean-François réfère la citoyenne à l'Espace citoyen à Place Quatre-Bourgeois pour ajouter son nom à la pétition pour contester la décision statuée par le tribunal administratif du travail (TAT).

M. Nicolas Gagnon suggère de présenter une résolution. Les membres en discutent.

### **RÉSOLUTION CQP-23-CA-34**

Sur proposition de M. Nicolas Gagnon, appuyée par M. Kévin Breault, il est résolu que le Conseil transmette l'objet de ses inquiétudes au sujet de la décision du TAT qui a

jugé que le transport en commun n'était pas considéré comme un service essentiel pour la Ville de Québec.

#### *Adoptée à l'unanimité*

Un citoyen revient sur la réponse de la Ville envers la résolution du déneigement de la piste cyclable du boulevard du Versant-Nord dans le quartier du Plateau. Il souhaiterait obtenir la réponse originale et complète des responsables de l'aménagement urbain adressée au Conseil du Plateau.

Il aimerait également que le Conseil obtienne une rencontre avec un représentant de ce service, étant donné que la Ville a déjà déneigé cette piste cyclable au printemps dernier.

### **5. PERIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

M<sup>me</sup> Anne Corriveau fait part de la toute récente ouverture des piscines, dont celle de Sainte-Geneviève qui est chauffée. Les citoyens ont jusqu'au 20 août pour en profiter.

Elle annonce plusieurs activités qui s'ouvrent à la population :

- Le spectacle Flip Fabrique au Parc St-Benoît les 20-21-22 août;
- L'animation sur la rue du Campanile (la première journée sera le 15 juillet);
- La première phase du réaménagement de la Plage Jacques-Cartier est terminée et le chemin du Pavillon sera un projet-pilote de rue partagée pour cette année;

La conseillère félicite également les organisateurs et les bénévoles de la Fête nationale au parc Sainte-Geneviève.

Elle termine en faisant mention du dernier Conseil de Ville le 4 juillet à 14h.

M. David Weiser revient sur le succès de la Fête nationale au parc Sainte-Geneviève. Il invite les citoyens à participer aux spectacles offerts au Parc Roland-Beaudin et au Site de la Visitation durant la saison estivale.

### **6. SUIVI DES DOSSIERS**

#### 6.1 Demande de partenariat au Chantier mobilité Sainte-Foy

M. Jean-François Ross a reçu une invitation à participer aux rencontres du comité Chantier mobilité Sainte-Foy. Il sonde les membres sur leur intérêt à y participer.

#### 6.2 Résolution intersection Quatre-Bourgeois – de Bourgogne

M. Jean-François Ross présente la résolution, retravaillée avec les membres du Conseil en réunion de travail en juin, concernant le secteur Quatre-Bourgeois, de Bourgogne et Duchesneau.

### **DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LA TENUE DE SÉANCES**

## D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR L'IMPACT DE L'INTÉGRATION DU TRAMWAY DANS LE QUARTIER DU PLATEAU À SAINTE-FOY

Introduction :

Le Conseil de quartier du Plateau est préoccupé depuis de nombreuses années par les enjeux de l'accessibilité et de la sécurité pour les piétons et les cyclistes de notre quartier.

Le Conseil de quartier du Plateau a déjà soulevé des problèmes d'accessibilité et de sécurité spécifiques à l'avenue de Bourgogne et la rue du Passage. Ainsi, suite aux demandes du Conseil de quartier, la Ville a ajouté un arrêt à l'intersection de l'avenue de Bourgogne et de la rue du Passage pour les véhicules en provenance de l'autoroute Duplessis. Un trottoir a aussi été ajouté du côté nord de l'avenue de Bourgogne afin d'accéder à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Foy. Ces modifications réalisées par la Ville ont déjà amélioré l'accessibilité et la sécurité des piétons, mais d'autres problèmes d'accessibilité et de sécurité demeurent pour ce secteur et sont amplifiés avec le projet du tramway.

### **RÉSOLUTION CQP-23-CA-35**

CONSIDÉRANT que l'arrivée du tramway prévoit une modification de l'intersection du chemin des Quatre-Bourgeois et de l'avenue de Bourgogne pour les véhicules, c'est-à-dire que le chemin des Quatre-Bourgeois sera non traversable et que le virage à gauche sera interdit;

CONSIDÉRANT qu'il en découlera une augmentation majeure du trafic de transit sur la rue du Passage et l'avenue Duchesneau sur laquelle sont situées une garderie et l'école primaire St-Mathieu de sorte que les risques pour la sécurité des enfants et de leurs parents seront fortement accrus;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière des élèves de l'école St-Mathieu et de leurs parents est déjà un enjeu important pour le Conseil de quartier;

CONSIDÉRANT que la rue du Passage, dans sa configuration actuelle, a déjà son lot de problématiques de mobilité (piétons, cyclistes, triporteurs, voitures et camions de livraison doivent cohabiter);

CONSIDÉRANT qu'un document (voir fichier Bourgogne en annexe) contenant des préoccupations et les problématiques de ce secteur a été présenté lors d'une rencontre le 18 mai 2023 où étaient présents : le Chantier mobilité Ste-Foy, le Bureau de projet du Tramway et le vice-président du Conseil de quartier Le Plateau. Lors de cette rencontre, le Bureau de projet du Tramway a semblé préoccupé par ce secteur et a mentionné qu'il était prévu à leur échéancier d'y travailler d'ici l'automne ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Marie-Pier Girouard, appuyée par M. Serge Thériault, il est résolu par le Conseil de quartier du Plateau de demander à la Ville de Québec et au Bureau de projet du Tramway :

1 – de tenir compte des problèmes soulevés ci-haut dans l'élaboration du plan détaillé du secteur Quatre-Bourgeois, de Bourgogne et Duchesneau, et

2 – de tenir des rencontres d'information et de consultation citoyenne hybrides (présentielles et virtuelles) sur les résultats de leurs analyses de ces problèmes et sur les solutions retenues.

*Adoptée à l'unanimité*

### 6.3 Projet de sécurité routière

M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron fait part des suggestions et de l'échéancier de la Ville pour un projet de sécurité routière. M. Luc Santerre, ancien membre du Conseil, lui a envoyé de l'information sur le processus pour la réalisation d'affichettes de sensibilisation à la sécurité routière.

Un message a été envoyé à tous les Conseils de quartier pour suggérer de lancer un projet commun pour l'année suivante. M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron fait la lecture de l'échéancier pour ce projet commun. Le Conseil discute de ses possibilités.

M. Dave Gagnon Pelletier enverra par courriel une réponse sur les possibilités de mettre la dernière main au projet en 2024 et de travailler en collaboration avec les autres Conseils.

M. Nicolas Gagnon, M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron et M. Jean-François Ross se réuniront en séance de travail pour discuter du projet de sécurité routière du Conseil.

### 6.4 Réponse de la Ville à la résolution CQP-23-CA-10

M. Dave Gagnon Pelletier fait la lecture de la triple réponse reçue des différents services de la Ville :

#### **Foresterie urbaine :**

*En ce qui concerne le volet végétation, celui-ci se divise en deux.*

*Pour les arbres et arbustes dont les troncs et les branches peuvent interférer avec les voies cyclables, nous procédons à une inspection à chaque début de saison des réseaux cyclables hors-chaussée de manière à identifier les interférences qui ont pu se développer durant l'hiver et nous procédons aux correctifs. L'inspection se fait dès que le réseau est accessible, mais avant son ouverture officielle. Pour le réseau cyclable sur chaussée qui est bordé par des arbres d'alignements ou de parcs, nous appliquons des normes de dégagement en hauteur et sur les côtés des voies cyclables dans le cadre de nos travaux d'entretien cyclique des arbres (chaque 5 ans). Les distances de dégagement que nous faisons respecter permettent d'accommoder 5 ans de croissance des arbres avant que des travaux ne soient à nouveau requis. S'il survient des événements ou si la croissance des arbres est plus rapide que prévu, des signalements nous sont faits par les autres unités administratives qui sont de manière plus régulière actives sur le réseau cyclable ou encore par l'entremise des citoyens qui utilisent le 311. Nous faisons alors au besoin des actions correctives afin d'enlever les interférences entre les opérations cycliques.*

*Pour les plates-bandes de fleurs ou d'arbustes, les travaux d'entretien sont faits à plusieurs reprises chaque été selon un cycle de retour déterminé par le type de végétation. Si des interférences se développent par rapport aux pistes cyclables, celles-ci sont corrigées lors de ces opérations d'entretien.*

*Pour les deux volets, les opérations d'entretien interpellent autant la section de l'horticulture que la section de la foresterie urbaine et pour les deux, les activités sont ajustées par amélioration continue notamment dans le contexte de développement important du réseau cyclable et de la mobilité durable.*

### **Service du transport et de la mobilité intelligente :**

*Voici comment la ville assure une gestion proactive des liens cyclables dans tous les travaux et chantiers nécessitant des entraves aux voies de circulations. Lors de la planification des différents chantiers, qu'il soit réalisé en régie ou par des mandataires, si ces travaux impactent un lien cyclable, l'équipe du transport rédige et impose des « clauses de circulation » qui exigent que le lien cyclable en soit maintenu ou, dans le cas où les travaux doivent entraver le lien cyclable directement, qu'un lien cyclable temporaire alternatif soit créé ou qu'une redirection vers un autre lien cyclable soit effectuée.*

*Ci-dessous, deux cas de figure qui illustrent les mesures mises en place d'amoinrir les impacts:*

- Le lien cyclable est situé sur le chantier : dans ce cas-ci, les clauses exigent que le lien soit maintenu et sécurisé au besoin selon la nature des travaux, soit par des TRV-7 ou même des murets de béton.*
- Le lien cyclable fait l'objet de travaux : dans ce cas-ci, la création d'un lien cyclable temporaire alternatif sécuritaire est demandée ou l'emprunt d'un corridor cyclable avoisinant est suggéré. Les cas échéants, un plan de signalisation est exigé du maître d'œuvre (incluant l'ensemble des panneaux de signalisation appropriés). Des communiqués sont également publiés avant la mise en place de l'entrave afin de prévenir l'ensemble des usagers et des différentes clientèles qui emprunte les tronçons.*

### **Entretien des voies de circulation :**

*À chaque printemps, nous effectuons les opérations suivantes pour l'ouverture du réseau cyclable:*

- Pour le réseau hors-chaussée; dès la fin avril, nettoyage de la surface et mise en place des bollards. Le marquage des lignes et des pictogrammes est renouvelé tous les 3 ans et cela est suffisant puisque ce réseau ne subit pas une grande abrasion par la circulation automobile et lors des opérations de déneigement.*
- Pour réseau sur chaussée; dès la fin avril, nettoyage de la surface, marquage des lignes longitudinales, mise en place des bollards et délinéateurs. Plus tard vers la fin mai ou début juin, nous procédons au renouvellement du marquage des pictogrammes.*
- Pour l'ensemble du réseau cyclable, une inspection annuelle est effectuée afin de relever l'ensemble des non-conformités (état de la surface,*

*signalisation, mobilier, bollards, végétation, etc.) Suivant cette inspection, les interventions requises sont priorisées et planifiées en fonction des budgets disponibles. Cependant, toutes situations présentant un enjeu de sécurité pour les usagers est immédiatement prise en charge.*

## **7. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC (2<sup>e</sup> PÉRIODE)**

Un citoyen s'inquiète des nouvelles mesures d'enregistrements des administrateurs demandées par le Registraire des entreprises. M. Nicolas Gagnon accueille les propos du citoyen.

Un citoyen a fait des requêtes au 311 pour des manquements au marquage au sol dans certaines artères, mais il a reçu une réponse de la Ville lui mentionnant qu'on ne prenait plus de requête de marquage au sol avant le 15 juillet. Comme il signale un problème chaque fois qu'il le voit (nid-de-poule, végétation au travers d'une voie cyclable, etc.), il souhaiterait que la Ville donne plus de détails dans ses actions faites et à faire, plutôt que de recevoir des réponses générales qui laissent les demandes en suspens.

Un autre citoyen rapporte des comportements dangereux de la part des automobilistes sur la rue Duchesneau entre le chemin Sainte-Foy et Quatre-Bourgeois, là où se trouvent plusieurs garderies en milieu familial. M. Nicolas Gagnon suggère au citoyen de rallier ses voisins pour que plusieurs personnes logent une requête au 311 à ce sujet.

Le citoyen fait la suggestion d'installer des bacs à fleurs qui pourraient rendre la rue plus conviviale et faire ralentir les automobilistes.

## **8. FONCTIONNEMENT**

### **8.1 Cooptation d'une administratrice**

Tel que mentionné précédemment par M. Serge Thériault, comme il y a déjà trois personnes cooptées au Conseil, il ne peut y avoir d'autre élu.e coopté.e pour le moment. M. Nicolas Gagnon contactera la personne concernée pour connaître ses intentions, afin de voir si le Conseil tiendra des élections spéciales à l'automne.

### **8.2 Trésorerie**

M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron mentionne qu'en date du 27 juin 2023, il reste 1 833,76 \$ dans le compte du Conseil.

## **RÉSOLUTION CQP-23-CA-36**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron, appuyée par M. Nicolas Gagnon, il est résolu de verser 120\$ à M<sup>me</sup> Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

*Adoptée à l'unanimité*

### 8.3 Correspondance et information

M. Kévin Breault rappelle aux membres de lui transmettre les informations et les nouvelles pour alimenter la page Facebook du Conseil.

### 8.4 Modifications au Registraire des entreprises

M. Dave Gagnon Pelletier explique que selon l'avis du Greffe de la Ville, le Conseil doit nommer un.e représentant.e pour garder de façon sécuritaire les copies des pièces justificatives nécessaires à la mise à jour du Conseil au registraire des entreprises.

M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron mentionne son intérêt pour être la gardienne des photos des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION CQP-23-CA-37**

Sur proposition de M. Nicolas Gagnon, appuyée par M. Carol Létourneau, il est résolu de nommer M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron comme représentante des copies des pièces justificatives nécessaires à la mise à jour du Conseil du Plateau au Registraire des entreprises du Québec.

*Adoptée à l'unanimité*

## **9. DIVERS**

### 9.1 Résumé de la séance de participation publique sur le Plein air urbain à Québec

M<sup>me</sup> Maude Cossette-Bergeron mentionne qu'elle a assisté à la séance de participation publique sur le [Plein air urbain à Québec](#). Elle fait un survol des éléments mentionnés pour le secteur entourant le quartier du Plateau.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée. Il est 21h15.

Procès-verbal rédigé par M<sup>me</sup> Kathleen Breault et révisé par M. Nicolas Gagnon et M. Carol Létourneau.

\_\_\_\_\_  
M. Nicolas Gagnon, président

\_\_\_\_\_  
M. Carol Létourneau, secrétaire